

**Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx**

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 08 avril 2021**

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 8 avril 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	
			DE PAREDES Xavier	
			LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
		EUSTACHE Dany		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	LABÈGUERIE Marc	CARRÈRE Bruno	
	Nive-Adour	CIER Vianney	SAINT ESTEVEN Marc	André LARRALDE
	Pays de Hasparren		GASTAMBIDE Arño	
			HARAN Gilles	CIER Vianney
	Amikuze	DAGUERRE Mayie	ETCHEBER Peio	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
	Soule	IRIART Jean-Pierre		
		ELGART Xabi		
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André	GOYTY Xalbat		
Pays de Bidache	LASSERRE Jean-François	AIME Thierry		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles		

Date d'envoi de la convocation : 01/04/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 13

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 15

**Décision n°2021-17 – Urbanisme : Avis sur le projet de renouvellement de la ZAD « centre bourg » à Saint Jean le Vieux**

La ZAD « centre bourg » a été créée en mai 2015. Une ZAD devient caduque au bout de 6 ans, il est donc proposé de la renouveler.

Cette ZAD, d'une surface de 35 ha, couvre l'ensemble de la centralité. Elle doit permettre la constitution de réserves foncières afin de renforcer le développement dans le centre-ville de Saint Jean le Vieux.

A ce jour, deux parcelles ont été acquises (B0529 pour un lotissement communal à 300 m de la place du village et B0586), deux font actuellement l'objet de négociation (B1243 pour agrandir le lotissement et B0578 en vue d'un projet de réhabilitation du bâti existant).

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 09/04/2021 - Certifié exécutoire le : 09/04/2021

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-256404278-20210408-BS2021040803-DE

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

→ CONSIDERE QUE le renouvellement de la ZAD « Centre bourg » à SAINT JEAN LE VIEUX est justifié.

Le Président,



Marc BERARD

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 09/04/2021 - Certifié exécutoire le : 09/04/2021

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*